Transfert de données vos obligations et démarches

- **Qu'est ce qu'un transfert de données?**
  - Dans le traitement initial les destinataires de données sont identifiés
    - Les destinataires de données caractère personnel sont les personnes habilitées à avoir connaissance desdites données
    - Tiers autorisés
    - Sous traitant
  - Réutilisation et transfert
    - Réutilisation des données par le même responsable de traitement pour d'autres finalités -> à des fins scientifiques, historique, statistique (archivage)
      - Nouveau traitement soumis à la LIL
        - Ensemble des règles applicables
        - Attention obligation d'informer les personnes concernées
      - Attention au détournement de finalité
    - Transfert de données
      - Même traitement avec de nouveaux destinataires : cas de nouveaux partenaires
      - Nouveaux traitements avec des données
- **Encadrement d'un tel transfert**
  - Nouveau traitement -> revenir vers le CIL afin d'apprécier la licité de ce traitement ainsi que le respect des grands principes
  - Information à minima des personnes concernées
- **Cas particulier des transferts hors UE**
  - Transfert de données vers des pays assurant un niveau de protection suffisant
  - Transfert de données vers un pays n'assurant pas ce niveau de protection
    - Formalités à faire à la CNIL
    - Encadrement de ces transferts
    - Aspects concernant la securité
  - Fin du Safe Harbor -> début du Privacy Shield

Informatique et libertés : 2018 quels impacts pour la recherche ?

- **Règlement européen : application directe en droit français**
- **Renversement de la charge de la preuve**
  - Aujourd'hui le RT se défend lors d'une plainte argumentée
  - Demain le RT devra prouver qu'il est en conformité -> traçabilité + documentation des traitements
- **Privacy- Security by design**
  - Prendre en compte les aspects protection de la vie privée et sécurité dès la conception des outils
- **Changements des formalités**
  - Abandon des formalités préalables prévue la LIL auprès de la CNIL
  - Etude d'impact
    - Risque elevé
    - Grande echelle
    - Liste que la CNIL va publier -> quand?
  - Consultation CNIL
    - Lorsque l'analyse d'impact présente un risque élevé
  - Autorisation CNIL
    - Etats membres peuvent prévoir une autorisation préalable lors d'une mission d'intérêt public (y compris protection sociale et santé)
  - Inscription au registre
    - Aujourd'hui c'est le CIL du RT qui tient ce registre - le règlement prévoit que le RT ou son représentant doit tenir ce registre!
- **Droit des personnes concernées**
  - Renforcement du droit des personnes
  - Ajout du droit à la portabilité, possibilité de retrait du consentement, consécration du droit à l'oubli